

Guidelines - Mise en place du NDA



Définition : *NDA - "Non Disclosure Agreement"*

- Contrat de confidentialité entre deux parties qui s'engagent à ne pas divulguer certaines informations échangées dans le cadre d'un projet commun
- Egalement appelé "CDA" (Confidential Disclosure Agreement) ou Accord de confidentialité



Quand mettre en place un NDA?

- Avant toute discussion avec un partenaire pour un futur projet
- Avant toute transmission d'informations sensibles (stratégie, clients, chiffres, données financières...)
- Peu importe le support (écrit et oral)



Pourquoi ?

- Pour protéger les informations confidentielles de nos sociétés



Comment puis-je l'utiliser et où le trouver ?

- En téléchargeant les modèles de NDA sur le lien suivant :
"Templates NDA"



Compléter les informations

Compléter les informations **surlignées en jaune**



- **Date d'entrée en vigueur**

Attention ! La date d'entrée en vigueur doit être a minima la date des premiers échanges d'informations confidentielles avec le partenaire !



- **Nom et informations de la société Mayoly concernée**

- **Signataire de la société concernée** : Le signataire doit être habilité à signer le NDA

- Pour les sociétés françaises : seuls les membres du Comex de Mayoly sont habilités à signer les NDA concernant leur périmètre de responsabilité
- Pour les sociétés non françaises : seul le représentant légal de l'entreprise est habilité à signer



- **Les informations relatives au partenaire** (*qui devront être complétées par le partenaire*)

Compléter les informations

- 
- **Sujet des discussions** : Compléter en expliquant brièvement le Projet/ le sujet des discussions : cette explication ne doit ni être trop large, ni trop précise

- **Période d'échanges d'informations confidentielles** :

Période initialement prévue de deux ans. A rallonger si cela s'avère nécessaire pour la mise en place du Projet

= Cette période correspond à la période de divulgation (*durant laquelle les Parties s'échangent des informations confidentielles*)

≠ Cette période est différente de la période de confidentialité (*durant laquelle les informations doivent rester confidentielles = 10 ans*)

- **Loi applicable et Tribunal compétent** :

Le droit français et les tribunaux de Nanterre s'appliquent lorsque le contrat est établi au nom d'une société Mayoly française.

Dans le cas contraire, préciser la loi/juridiction du pays de la société Mayoly





Avant de transmettre le document au Partenaire, veuillez à supprimer les commentaires internes et à supprimer le surlignage jaune

Envoi du modèle au Partenaire

En cas de modification du modèle par le partenaire

Envoyer le document au Juriste Référent pour la revue et la vérification des modifications

Une fois l'accord négocié entre les deux parties
= Mise en signature

Pas de modification du modèle

Mise en signature

Mise en signature et suite du Projet



Mise en signature via
YouSign / DocuSign ou
en signature manuscrite

Envoyer le NDA
signé à Sandrine
Alves pour
archivage

Si les Parties décident de
poursuivre leur collaboration,
il sera nécessaire de formaliser
un contrat par la suite



Le NDA ne couvre que la protection des informations, et ne vise pas à encadrer la mise en place du Projet

La mise en place d'un NDA engage les deux Parties à conserver confidentielles les informations transmises par l'autre Partie, et à ne pas les divulguer
= Les personnes internes de Mayoly s'engagent à garder ces informations confidentielles



Lorsque vous transmettez / divulguez des informations confidentielles, veillez à préciser la mention "Confidentiel" au sein du support